

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2011-2012)  
LE 13 DÉCEMBRE 2011**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2011 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DIANE SOUCY, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Lise Beauchamp-Brisson (18)  
Marie-Louise Kerneïs (7)  
Françoise Théoret (5)

**MM. les commissaires**

Claude Deschênes (13)  
Marcel Gélinas (3)  
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**Les commissaires représentant du comité de parents**

M. Richard Pilote, niveau primaire  
M. Marc Viau, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
Louise Beaupré, directrice générale adjointe  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint par intérim  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germain Brière, directrice du Service des ressources financières  
MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles  
Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

**C.E.-03246-12-11**

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2011

06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 8 novembre 2011

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

12.01 Demande de modification au capital-actions Limocar Roussillon inc. – Véolia Transdev Canada Inc. / Article 44

**13.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

C.E.-03247-12-11

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2011.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.E.-03248-12-11

**06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 8 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 8 novembre 2011.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 8 novembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**09.01 LISTE DES COMPTES – Validation**

Madame Germe Brière, directrice du Service des ressources financières, répond à trois questions reçues relativement aux comptes payés pour la période commençant le 2 novembre 2011 et se terminant le 6 décembre 2011.

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

C.E.-03249-12-11

**12.01 DEMANDE DE MODIFICATION AU CAPITAL-ACTIONS LIMOCAR ROUSSILLON INC. – VÉOLIA TRANSDEV CANADA INC.**

Monsieur Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif autorisent, conformément à l'article 44 du contrat liant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme Limocar Roussillon inc., la modification au capital-actions de l'entreprise. Son actionnaire ultime serait remplacé par Véolia Transdev Canada Inc. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-03250-12-11 14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 11,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

1320 003  
D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux)\2011-2012\13 décembre 2011 - 1320-003.doc